



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

OFFRE D'EMPLOI

COORDINATEUR TECHNIQUE RÉSEAUX ET TRAVAUX

Type d'emploi :

Emploi titulaire à temps complet. Cadre d'emploi des Adjointes techniques, Grade des Adjointes Techniques de 2^e classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

Poste à pourvoir le :

A compter du 01/04/2022

Date limite de candidature :

31/03/2022

Descriptif de l'emploi

Saint Julien le Montagnier, commune rurale dynamique qui compte 2 500 habitants et une trentaine d'agents, située dans le haut Var, membre de la Communauté de Communes Provence Verdon et du Parc naturel régional du Verdon, recherche un coordinateur technique en charge du suivi de terrain de ses réseaux ainsi que des opérations courantes de travaux externalisées. (Il s'agit d'une création de poste).

Missions

Vous travaillerez en autonomie sous l'autorité directe du Directeur Général des Services et des élus dans leurs domaines délégués, et serez amené à coordonner une partie de votre activité avec le Responsable des Services Techniques de la commune.

Au titre de la gestion des réseaux, vous vous attacherez autant aux réseaux d'eau, d'assainissement et des poteaux incendie, en développement comme aussi au suivi des missions du délégataire qu'aux réseaux de communication et d'électricité.

Vous accompagnerez également l'instruction des problématiques de suivi de développement et d'entretien du réseau électrique municipal (notamment l'éclairage public) ainsi que des questions relatives aux différents réseaux de communication au sein des différents équipements et bâtiments municipaux.

Vous superviserez la réalisation des marchés de travaux externalisés. Pour cela vous vous attacherez à suivre la bonne réalisation des opérations confiées aux partenaires et à contrôler le respect de l'ensemble des obligations contractuelles portées aux marchés publics en question.

Vous participerez également en amont à la définition du besoin et l'écriture des pièces techniques des marchés

Au sein de la commune vous serez l'interlocuteur technique privilégié de nos partenaires dans le cadre du pilotage des opérations déléguées.

Vous assurerez également le premier niveau de suivi technique pour la commune auprès des assistances à maîtrise d'ouvrage ou auprès des maîtres d'œuvre.

Profils recherchés

Vous possédez un esprit technique et analytique ainsi qu'une véritable rigueur dans l'organisation de votre travail.

Vous êtes familier de la lecture et de la compréhension des pièces techniques de support des différents réseaux.

Vous connaissez le cadre de fonctionnement des marchés publics et des principales pièces techniques qui y sont associées.

Vous avez une véritable capacité de travail en équipe.

Vous maîtrisez l'utilisation courante des supports informatiques,

Vous avez enfin :

Un sens profond du service public, des responsabilités et des priorités,
Une grande disponibilité pour répondre aux éventuelles situations d'urgence – possibilité d'astreintes -
La discrétion professionnelle et le respect de la confidentialité indispensables à ces missions,
De la réactivité, des capacités d'adaptation et une polyvalence.

Une connaissance générale des problématiques des territoires ruraux voire des particularités du territoire de la commune de Saint Julien Le Montagnier serait un plus.

Temps de travail

Complet, 35h00 hebdomadaires, annualisées.

Rémunération :

Rémunération sur la base de la grille indiciaire des Adjoints Techniques + régime indemnitaire (Le régime indemnitaire pourra être évolutif selon évaluation)

Précisions complémentaires sur le recrutement : En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel au titre des dispositions du 2°

de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ce poste pourra être si nécessaire, pourvu également temporairement pour une durée maximale d'une année, par un agent contractuel selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.